

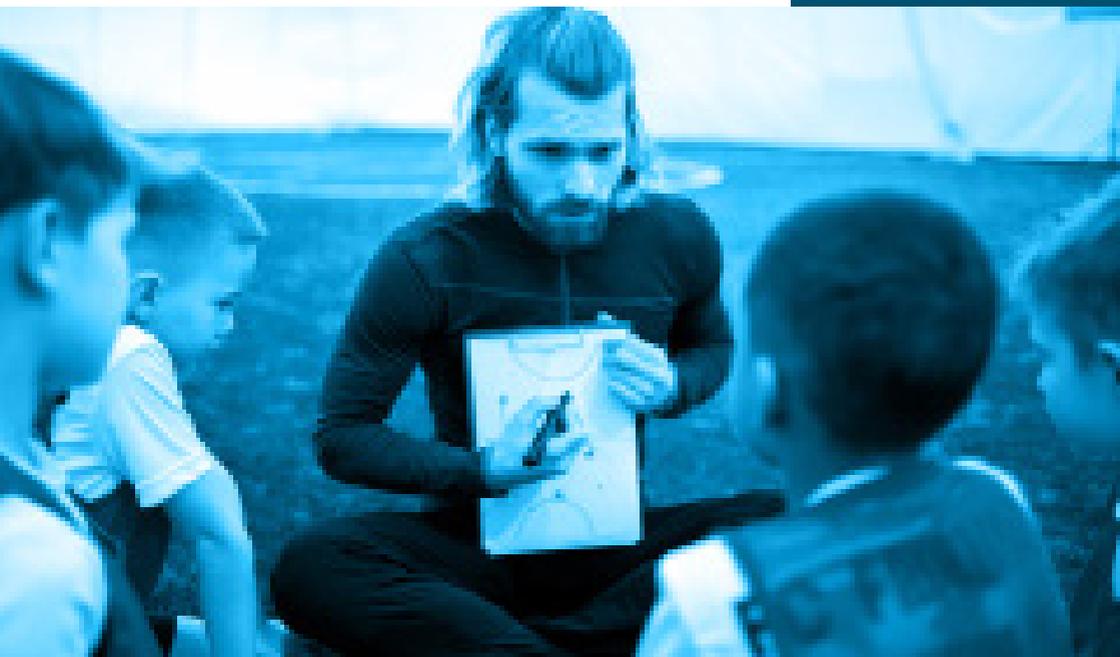


Formation CQP ALS

FORMATION EN ALTERNANCE
14 sept. 2021 au 31 mars 2022



«Animateur de Loisirs Sportifs»
AGEE Option Sports Collectifs et d'Opposition



Objectifs

- Acquérir un niveau de qualification professionnelle dans les métiers de l'encadrement et de l'animation des activités physiques et sportives
- Exercer au sein de structures sportives
- Avoir un bon sens relationnel
- Transmettre ses connaissances dans l'activité sportive exercée tout en garantissant une pratique sécurisée



Modalités d'inscription

Dossier de candidature à compléter directement sur le site :

<https://formation.cpbrennes.fr>

À réception du dossier, vous serez conviés à un entretien de motivation auprès d'une personne de l'équipe de formation

Déroulement de la formation

Formation en alternance sur 6 mois (Présentiel et distanciel)

150 heures au centre de formation
50 heures en structure de stage

Coût horaire de la scolarité :

- Pour un licencié UFOLEP : 11 €/h
- Pour un financement individuel : 12 €/h
- Pour un financement pris en charge par un OPCO : 15 €/h

Le volume horaire annuel de formation est individualisé pour chaque candidat selon le plan de formation établi lors du positionnement

Intervenants :

Experts et professionnels du secteur sportif

Lieu central de formation : Cercle Paul Bert
60 rue Doyen Bouzat - 35700 Rennes
Sections territoriales du CPB Rennes

Validation du CQP

U.C. 1 : Prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer un projet d'action

U.C. 2 : Préparer, animer et encadrer une action d'animation

U.C. 3 : Mobiliser les connaissances et de maîtriser les outils et techniques nécessaires à la conduite de l'activité

Activités

Jeux de ballon et sports collectifs de type football, handball, rugby, basket, ultimate, kin ball...

Jeux et sports de raquette de type badminton, tennis de table, tennis, speedminton...

Jeux d'opposition d'initiation de type lutte, boxe, escrime ludique...

En partenariat avec l'UFOLEP BRETAGNE



CONDITIONS D'ACCÈS

- > Etre âgé(e) de 16 ans révolus à l'entrée en formation
- > Etre âgé(e) de 18 ans à la date de délivrance de la certification
- > Certificat médical de moins d'1 an non contre-indication à la pratique sportive et à l'animation
- > Etre titulaire du PSC1
- > Attestation de réussite aux Tests techniques d'entrée à la formation
- > (TEP) – OPTION JSJO (validité 4 mois) et/ou attestation de pratique de 140 h ou possession d'un Brevet d'Animateurs Fédéral
- > Descriptif des tests techniques à l'entrée en formation disponible sur le site du CPB-Formation

www.formation.cpbrennes.fr

formation@cerclepaulbert.asso.fr

02 99 27 63 27

